



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2 RUE DE LA JUSTICE, 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com / Tél : 01 49 46 13 50 / www.fftri.com

MODALITÉS DE SÉLECTIONS INTERNATIONALES

Saison Sportive 2026

**ÉQUIPE DE FRANCE JUNIOR
TRIATHLON**

version du 15 janvier 2026

Envie de différence ? Vibrez triathlon !

CODE APE 93122 - N°SIRET 337 535 868 00034

PREAMBULE

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) est d'obtenir des médailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles. Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent également l'obtention de médailles lors des épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) et doivent contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

Pour les championnats internationaux Junior, l'objectif de la FFTRI est de sélectionner des sportifs capables d'obtenir une place de médaillé à finaliste au championnat d'Europe Junior (TOP 3 à TOP 8) et une place de médaillé à demi-finaliste au championnat du Monde Junior (TOP 3 à TOP 16). Les critères de sélection (accès et éligibilité) sont donc orientés vers cet objectif. Certains critères s'appuient sur une évaluation chronométrique réalisée à Cannes sur 800 m en natation, 3.6 km en contre la montre individuel en cyclisme et 5000 m en course à pied. Les temps associés à ces critères indiquent une direction vers laquelle les sportifs doivent tendre dès la catégorie Junior, pas uniquement pour réussir à atteindre l'objectif fixé précédemment pour les championnats Junior mais aussi pour optimiser leur capacité à obtenir des résultats significatifs au niveau international chez les seniors à partir de 20 ans.

TESTS DE SÉLECTION

Des tests de sélection pour les Championnats d'Europe et du Monde Junior, les championnats d'Europe Youth et les Sélections Nationales sont organisés **le samedi 21 et le dimanche 22 mars 2026 à Cannes** sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant.

Les sportifs qui désirent passer les évaluations doivent avoir réalisé les conditions chronométriques avant le 09 février 2025 et **remplir le formulaire en ligne avant le 8 février 2026** : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScRdN-d6nXz6KZAkn6PShM2AG7kosq8SbSwz5rEa36uA47WyA/viewform>

MODALITÉS GÉNÉRALES

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection. Le comité de sélection est composé du Directeur Technique National, du DTN adjoint en charge du Haut Niveau, du vice-président en charge du Haut Niveau et du médecin référent du collectif.
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la FFTRI pour la saison 2026.
3. Peuvent être sélectionnés en Equipe de France les sportifs de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation. Pour les épreuves organisées sous l'égide de World Triathlon, les sportifs sélectionnés doivent aussi remplir les conditions d'éligibilité fixées à l'article 55 de la Constitution World Triathlon.
4. Parmi le quota de dossards attribué à la France, une place peut d'abord être attribuée au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Une deuxième place peut aussi être attribuée au choix du sélectionneur sur la base des résultats internationaux 2025, ainsi que pour toutes

places supplémentaires qu'attribueraient les instances internationales World Triathlon (W.T.) et Europe Triathlon (E.T.).

5. Si le nombre de sportifs ayant satisfait au(x) critère(s) d'accès à la sélection est inférieur ou égal au quota de dossards restant à disposition de la FFTRI après application du point 4, les sportifs ayant satisfait à un critère d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'Équipe de France pour la compétition correspondante.
6. Si le nombre de sportifs ayant satisfait au(x) critère(s) d'accès à la sélection est supérieur au quota de dossards restant à disposition de la FFTRI après application du point 4, le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux ayant satisfait aux(x) critère(s) d'accès à la sélection, dans l'intérêt de l'Équipe de France après consultation du comité de sélection.
7. Si, après application des points 4 à 6 il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrédition, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'Équipe de France. Il sera tenu compte des critères d'éligibilité, des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable.
8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser tout ou partie du quota attribué à la France.
9. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
10. Dans le respect des objectifs de compétitivité de la FFTRI dans le contexte international, la sélection reste subordonnée :
 - a. à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau ou de la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France (pour le sportif non inscrit sur les listes ministérielles de Sportif de Haut Niveau) dûment signée dans le délai imparti ;
 - b. au respect des principes directeurs du calendrier 2026 de l'Equipe de France Junior et notamment à la participation aux différentes actions obligatoires ;Seule une raison médicale appréciée par le médecin fédéral désigné permettra au directeur technique national de déroger éventuellement aux obligations ci-dessus.
11. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, des remplaçants, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment :
 - a. en raison d'une blessure ;
 - b. d'une pathologie ;
 - c. d'une absence totale ou partielle du suivi médical défini, d'un manque de communication sur son état de santé ;
 - d. d'une absence totale ou partielle de la surveillance médicale réglementaire prévue pour un sportif inscrit sur liste ministérielle (SHN, SCN, Espoirs) ou inscrit dans une structure d'entraînement du Projet de Performance Fédéral, d'une absence totale ou partielle du suivi médical exigé par World Triathlon pour participer à une épreuve internationale (Pre Participation Examination) ;
 - e. d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ;
 - f. du non-respect du plan individuel d'actions validé par le DTN et mentionné dans la Convention de Sportif de Haut Niveau ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

En outre, suivant la nature du manquement constaté, le sportif s'expose à des mesures à son encontre comme le prévoit la Convention de Sportif de Haut Niveau ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

12. Le suivi médical exigé par World Triathlon (PPE) consiste en un examen clinique chez un médecin du sport, un électrocardiogramme de repos et un questionnaire médical. Le sportif devra effectuer tout examen complémentaire au PPE demandé par tout médecin fédéral.
13. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par E.T. ou W.T. aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier.
14. En cas de modification par E.T. ou W.T. des distances de compétition ou du format de compétition d'une épreuve après la publication des modalités de sélection, la FFTRI se réserve le droit d'abroger les critères d'accès à la sélection et d'éligibilité liés à cette épreuve.
15. Les dispositions prévues aux articles 5 et 7 des modalités générales sont caduques si les résultats de l'épreuve durant laquelle un sportif a réalisé un critère d'accès ou un critère d'éligibilité ont été significativement impactés par :
- un incident de course de grande ampleur (exemple un accident),
 - des conditions environnementales ou des circonstances exceptionnelles (exemple ayant notamment entraîné un format de course modifié),
 - un incident anormal, généralement complètement hors du contrôle des sportifs (exemple un chien/véhicule errant sur le parcours).
16. La FFTRI se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Équipe de France. En aucune manière, la FFTRI ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par les amendements et les modifications apportées.

CHAMPIONNAT DU MONDE - DISTANCE SPRINT

Lieu : PONTEVEDRA (Espagne)

Date de l'épreuve : du 24 au 27 septembre 2026

Seul(e)s les sportifs né(e)s en 2007 et 2008 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal World Triathlon : 3 Femmes / 3 Hommes

Quota attribué à la France : attribution du quota à l'issue du championnat d'Europe Junior de Triathlon 2026

Critère d'accès à la sélection :

- Avoir terminé dans les 3 premiers(e)s et à moins de 1 % du temps du vainqueur du championnat d'Europe Junior de Triathlon 2026 (1er août à Elblag).

Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé dans les 8 premiers(e)s et à moins de 1,5 % du temps du vainqueur du championnat d'Europe Junior de Triathlon 2026 (1er août à Elblag).
- Avoir validé un niveau A lors des tests de sélection*.

Date de publication de la sélection : 13 AOÛT 2026

** Les niveaux chronométriques des tests de sélection sont détaillés en dernière page du document.*

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR-U23 DE RELAIS MIXTE

Lieu : PONTEVEDRA (Espagne)

Date de l'épreuve : du 24 au 27 septembre 2026

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par World Triathlon)

Seul(e)s les sportifs né(e)s entre 2003 et 2008 peuvent prétendre à la sélection.

Quota maximal World Triathlon : jusqu'à 1 équipe composée de 3 femmes et 3 hommes (2 titulaires et 1 remplaçant par genre) peut être inscrite auprès de World Triathlon.

Les sportifs sélectionnés sur la course individuelle des Championnats du Monde organisés à Pontevedra s'engagent à être à la disposition du sélectionneur pour participer à cette épreuve.

Date de publication de la sélection : la veille du relais

CHAMPIONNAT D'EUROPE - DISTANCE SPRINT

Lieu : ELBLAG (Pologne)

Date de l'épreuve : du 31 juillet au 1er août 2026

Seul(e)s les sportifs né(e)s en 2007 et 2008 peuvent prétendre à la sélection.

Femmes et Hommes

Quota maximal Europe Triathlon : 4 femmes / 4 hommes

Quota attribué à la France : 4 femmes / 3 hommes - sous réserve de confirmation par Europe Triathlon

Critères d'accès à la sélection :

- Avoir validé un niveau A lors des tests de sélection*.
- Avoir terminé dans les 3 premier(e)s à moins de 1,0 % du temps du vainqueur de la coupe d'Europe Junior de triathlon de Caorle (8-9 mai 2026)**.

Critères d'éligibilité :

- Avoir validé un niveau B lors des tests de sélection*.
- Avoir terminé dans les 5 premier(e)s et à moins de 1,5 % du temps du vainqueur de la coupe d'Europe Junior de triathlon de Caorle (8-9 mai 2026).
- Être champion(ne) de France Junior de Triathlon 2026.

Date de publication de la sélection : 18 JUIN 2026

* Les niveaux chronométriques des tests de sélection sont détaillés en dernière page du document.

** Si au moins 50 sportives ou sportifs et 12 nations représentées sur la liste de départ

CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIOR DE RELAIS MIXTE

Lieu : ELBLAG (Pologne)

Date de l'épreuve : du 31 juillet au 1er août 2026

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par E.T.)

Seul(e)s les sportifs né(e)s en 2007 et 2008 peuvent prétendre à la sélection.

Quota maximal Europe Triathlon : jusqu'à 1 équipe composée de 3 femmes et 3 hommes (2 titulaires et 1 remplaçant par genre) peut être inscrite auprès d'Europe Triathlon.

Les sportifs sélectionnés sur la course individuelle du Championnat d'Europe s'engagent à être à la disposition du sélectionneur pour participer à cette épreuve.

Date d'annonce de la sélection : la veille du relais

NIVEAUX CHRONOMÉTRIQUES DES TESTS DE SÉLECTION DES ÉQUIPES DE FRANCE YOUTH ET JUNIOR

Femmes

	Natation 800 m NL	Cyclisme 3,6 km	CàP 5000 m
Niveau A (Junior)	10:00	06:25	17:10
Niveau B (Junior)	10:00	06:25	17:30
Niveau C (Junior)	10:05	06:30	17:45
Niveau D (Youth)	10:15	06:35	17:45
Niveau E (Youth)	10:15	06:35	18:05
Niveau F (Youth)	10:20	06:40	18:15

Hommes

	Natation 800 m NL	Cyclisme 3,6 km	CàP 5000 m
Niveau A (Junior)	09:20	05:45	14:55
Niveau B (Junior)	09:20	05:45	15:10
Niveau C (Junior)	09:25	05:50	15:20
Niveau D (Youth)	09:30	06:00	15:20
Niveau E (Youth)	09:30	06:00	15:30
Niveau F (Youth)	09:35	06:05	15:40

Une sportive ou un sportif valide un niveau à partir du moment où elle/il a réalisé un temps inférieur ou égal au temps indiqué sur la ligne correspondante à ce niveau dans les trois épreuves des tests de sélection (natation, cyclisme et course à pied).

Par exemple, une sportive valide un niveau A si lors des tests de sélection elle réalise 10'00 ou moins sur le 800 mètres nage libre, 6'25 ou moins sur l'épreuve de cyclisme et 17'10 ou moins sur le 5000 mètres course à pied.